

Affaire suivie par :
Sabrina Maurel
T 02 99 27 21 01
ce.0351054f@ac-rennes.fr

Rennes, le 7 mai 2026

Le Chef d'établissement

Aux

Familles des élèves du lycée Charles Tillon

Objet : Dispositif « famille de confiance » – élèves internes – année scolaire 2026/2027

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement des élèves internes, le lycée Charles Tillon souhaite anticiper certaines situations exceptionnelles pouvant conduire à une fermeture ponctuelle de l'internat (conditions météorologiques, contraintes techniques, situations d'urgence, etc.).

Ce dispositif repose sur le volontariat de familles résidant à Rennes ou à proximité, qui accepteraient, à titre exceptionnel et pour une durée limitée, d'accueillir un élève interne, idéalement scolarisé dans la même classe que leur enfant ou dans le même niveau.

L'objectif est de garantir qu'aucun élève interne ne se retrouve sans solution d'accueil temporaire en cas de nécessité, en sécurisant les possibilités d'hébergement en lien avec les familles.

L'accueil éventuel d'un élève dans une famille de confiance relève d'un accord entre les représentants légaux concernés et la famille accueillante. Cet accueil s'effectue en dehors du cadre de la responsabilité de l'établissement scolaire et sous la responsabilité des représentants légaux.

Si vous connaissez une personne ou une famille susceptible d'accueillir votre enfant ponctuellement, ou si vous-même êtes en mesure d'accueillir un élève interne de manière exceptionnelle, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer en complétant le formulaire joint.

Nous vous remercions sincèrement pour l'attention portée à cette démarche solidaire et citoyenne, au service des élèves.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le chef d'établissement,
Sylvain MONIER

Coupon-réponse

Dispositif « famille de confiance » – élèves internes – année scolaire 2026/2027

À retourner au lycée Charles Tillon.

Précisions importantes

Cet accueil est ponctuel et exceptionnel. Il se fait avec l'accord préalable des représentants légaux concernés et de la famille accueillante.

L'accueil éventuel d'un élève dans une famille de confiance relève d'un accord entre les représentants légaux concernés et la famille accueillante. Il s'effectue en dehors du cadre de la responsabilité de l'établissement scolaire et sous la responsabilité des représentants légaux.

Partie à renseigner par la famille d'un élève interne

Élève interne concerné

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Responsables légaux

Nom et prénom :

Téléphone :

Adresse mail :

Réponse de la famille

Merci de cocher la ou les case(s) correspondant à votre situation :

Nous disposons d'une personne ou d'une famille de confiance susceptible d'accueillir ponctuellement notre enfant en cas de fermeture exceptionnelle de l'internat.

Nom et prénom de la personne / famille :

Adresse :

Téléphone :

Lien avec l'élève :

J'atteste avoir informé cette personne / famille et obtenu son accord de principe.

J'autorise mon enfant à être confié à cette personne / famille en cas de nécessité.

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal :

Partie à renseigner pour une famille accueillante

Élève pouvant accueillir un élève interne

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Responsables légaux

Nom et prénom :

Téléphone :

Adresse mail :

Réponse de la famille

Merci de cocher la ou les case(s) correspondant à votre situation :

Nous sommes en mesure d'accueillir, à titre exceptionnel et pour une durée limitée, un élève interne en cas de fermeture exceptionnelle de l'internat.

Nombre de places possibles :

Précisions éventuelles : élève(s) interne(s) connu(s) pouvant être accueilli(s) ; jours possibles, contraintes particulières, organisation, etc.

.....

.....

J'accepte d'être contacté(e) par l'établissement en cas de besoin.

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal :